

POLITIQUE DE MISSION À L'INTERNATIONAL DU CQAM

La présente politique s'inscrit dans la volonté de ne pas dédoubler ses activités sur celles de ses membres, tout en restant en phase avec son mandat de développement de la discipline et de rayonnement international.

OBJECTIFS

La Politique de missions internationales poursuit les objectifs suivants :

- Établir les orientations et principes relatifs à la mise sur pied de mission de développement des publics et marchés à l'international ;
- Établir les responsabilités du personnel dans l'application de la politique.

PRINCIPES

La Politique de mission à l'international repose sur les principes suivants :

- Développer les contacts à l'international en mettant à disposition de ses membres un bottin de contacts internationaux de festivals, biennales, marchés, galeries et lieux de diffusions etc.;
- Coordonner les missions à l'international (recherche de financement, sélection des participants membre du CQAM, logistique etc.);
- Organiser des rencontres avec des organismes et commissaires;
- Organiser des visites de lieux de diffusions;
- Organiser des événements de réseautage (dîner, 5 à 7 etc.). En collaboration avec les Délégations culturelles ou partenaires locaux, dans la mesure du possible.
- Documenter les missions.

Le CQAM doit éviter de faire des événements de diffusion de quelque type que ce soit. Ces missions servent au développement des marchés et des publics des membres et servent de levier aux futurs projets de nos membres (coproduction, résidences, diffusions etc.).

RESPONSABILITÉS

La direction générale du CQAM doit veiller à l'application de la présente politique.

MISE EN ŒUVRE ET MISE À JOUR DE LA POLITIQUE

Les modalités d'application de la présente politique sont déterminées par le conseil d'administration du CQAM.

Toute mise à jour de la présente politique doit être approuvée par le conseil d'administration du CQAM et prend effet dans les 30 jours après son acceptation.

ENTRÉE EN VIGUEUR

La Politique de mission internationale du CQAM est en vigueur depuis le 25 mai 2016.